

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2017

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 septembre 2017 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 01/09/2017.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, LANZA, RICO, CLEMENT, MOINE, HOMOLA, CAQUOT, MANTZ, GUI SOLAN, GAUTIER, DELZEUX, RACZ, BUZON

Etaient excusés : Mme CHAPPUIS (procuration à Mme Jouve)
Mme POGGIOLI (procuration à M. Linglin)
M. ZIEGLER (procuration à M. Guisolan)
Mme SCALET (procuration à M. Rico)
M. LABBADI (procuration à Mme Delzeux)

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude CLEMENT

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 4 juillet 2017

2°) Délibérations :

- 2.1 Rénovation/Extension du groupe scolaire : délégation à M. le Maire de l'AMO
- 2.2 Centre sportif : convention
- 2.3 ZAC : avenant au traité de concession
- 2.4 Avenue du Jura : Choix des entreprises (sous réserve)
- 2.5 Décision Modificative n°1

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 4 juillet 2017

Le compte-rendu du 4 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

I*) Rénovation/Extension du groupe scolaire : délégation à M. le Maire de l'AMO

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Delzeux concernant le projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire.

Rappel définitions :

L'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a pour mission d'aider le maître d'ouvrage (en l'occurrence la commune) à définir, piloter et exploiter, le projet. L'assistant a un rôle de conseil et/ou d'assistance, et de proposition, le décideur restant le maître d'ouvrage. Il facilite la coordination de projet et permet au maître d'ouvrage de remplir pleinement ses obligations au titre de la gestion du projet en réalisant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le maître d'œuvre (MO) est la personne physique ou morale, qui, en raison de sa compétence technique, est chargée par le maître de l'ouvrage, d'assurer la conformité architecturale, technique et économique de la réalisation du projet. Il est également chargé de diriger l'exécution des marchés de travaux et d'assister le maître d'ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Rappel des besoins :

Etant donné la situation démographique du Pays de Gex, la commune de Sergy devrait atteindre 3 500 habitants vers 2035 sans possibilité de freiner l'arrivée de cette population. Vraisemblablement, le nombre d'enfants à l'école maternelle et primaire sera alors d'environ 350. Afin d'être préparée au mieux, la commune de Sergy souhaite démarrer une étude qui définira les travaux à réaliser afin d'accueillir ces élèves, étant précisé que l'aménagement le plus urgent à ce jour concerne l'accueil périscolaire (surtout la cantine). C'est pourquoi les travaux pourraient être réalisés par tranche en fonction de l'évolution de la population dans le futur.

Présentation de Mme Delzeux :

Suite à la macro expression des besoins réalisée en collaboration avec le CAUE (Conseils d'Architecture Urbanisme Environnement de l'Ain) durant le printemps, il faut désormais choisir un architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet.

Après échange entre les conseillers municipaux sur le rôle d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, celle-ci s'avère nécessaire.

A ce titre, le groupe de travail ad hoc a rencontré trois prestataires qui ont visité le site et pris connaissance du travail réalisé avec le CAUE afin de proposer une offre.

Suite à la réception de ces 3 offres durant l'été, le groupe de travail s'est réuni et a décidé d'éliminer une offre suite à des modifications tarifaires inattendues et conséquentes.

Ainsi, deux bureaux d'études restent en lice. Les références présentées dans leur offre ont été vérifiées mais des éléments restent à préciser (méthodologie, délais, questions environnementales...). C'est pourquoi le groupe de travail souhaite les rencontrer. Un prestataire a déjà été auditionné ; le second dans les prochains jours.

Mme Delzeux souligne la longueur des procédures administratives. Ainsi, entre le choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le début des travaux, au moins 18 mois se seront écoulés, soit le printemps 2019.

C'est pourquoi, afin de gagner du temps sur toute la procédure, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui déléguer le choix du bureau d'étude AMO (en collaboration avec le groupe de travail).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DELEGUE à Monsieur le Maire le choix du bureau d'études pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant le projet « Rénovation/Extension du groupe scolaire » dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 25 000 € HT.

Mme Lanza, adjointe aux affaires scolaires et membre du groupe de travail, tient à remercier Mme Delzeux pour son investissement dans ce projet.

2*) Centre sportif : convention

Monsieur le Maire demande au conseil de régulariser la convention entre le centre sportif de Sergy et l'AS Saint-Genis/Ferney/Crozet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la convention telle que proposée.

3*) ZAC : avenant au traité de concession

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider un avenant au traité de concession modifiant les éléments suivants (présentation de l'avenant) :

- Le changement de dénomination du concessionnaire : la SAS SERGY DESSOUS AMENAGEMENT remplace le groupement D2P/ABHF
- Le report de la date de prise d'effet de la concession

Précision sur la demande de report de la date de prise d'effet de la concession : cette demande est directement liée à deux éléments :

- le recours de l'association « Sauvegarde de Sergy » à l'encontre de la ZAC
- le fait que le dossier de réalisation ne soit pas encore terminé

La date d'effet de la prise de concession par l'aménageur est effective dans les 12 mois à compter de la date de signature soit le 21 juillet 2016 sous réserve que le dossier de réalisation soit validé et que tous les recours en cours soient purgés. Or, ce n'est pas le cas. Il est donc nécessaire de signer un avenant qui retarde cette prise d'effet afin de permettre à l'aménageur de continuer à travailler.

Le Conseil Municipal, avec une abstention (Annie Lanza) et 18 votes pour :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au Traité de Concession de la ZAC tel que proposé.

4*) Avenue du Jura : Choix des entreprises

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

5*) Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à des ajustements du Budget Primitif 2017 tel que ci-après :

Articles	Libellé de l'opération	Diminution sur crédit ouvert	Augmentation sur crédit ouvert
6574	Subventions aux associations		250 €
O20	Dépenses imprévues	250 €	
TOTAL		250 €	250 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-avant.

II*) Divers

Monsieur Racz informe que la cession du chemin du Grand Crêt est en cours de rédaction chez le notaire. Il regrette la longueur de la procédure et propose de changer de cabinet notarial pour les prochaines cessions.

Mme Moine, adjointe aux travaux, informe du prochain démarrage des travaux sur l'Avenue du Mont-Blanc en collaboration avec la commune de Thoiry. Cela étant, afin de percevoir la dotation territoriale du Département, les travaux doivent se terminer obligatoirement en 2018, ce sera donc le cas. Les trottoirs auront une largeur de 5,5 m et un passage protégé sera aménagé au niveau du Pôle Emploi.

Elle informe que la réfection de la toiture de l'église démarrera en octobre.

M. Rico, adjoint à l'urbanisme et membre de la commission Gestion et Valorisation des Déchets de la CCPG, informe qu'une déchèterie va ouvrir prochainement à Ornex ainsi qu'une recyclerie. Un appel d'offre va être lancé pour sa gestion.

Mme Lanza, adjointe aux affaires scolaires, informe que la rentrée des classes s'est déroulée sereinement. 229 élèves sont inscrits. Suite à la mise en œuvre de la semaine de 4 jours, un service de garderie est proposé le mercredi matin. Une quarantaine d'enfants sont inscrits le matin mais seulement une dizaine l'après-midi. Concernant les autres jours de la semaine, environ 30 enfants sont présents le matin et 60 à 70 chaque soir. A la cantine, hormis le mercredi, on compte en moyenne 40 maternelles et 90 primaires tous les jours.

Mme Caquot, conseillère déléguée en charge du centre sportif depuis le 1^{er} septembre, informe qu'une réunion s'est déroulée le 30 août afin de faire le point sur ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire.

Elle rappelle que l'ouverture officielle du centre sportif était prévue le 1^{er} septembre, mais, suite à divers aléas, cette ouverture est retardée. Certains points importants comme les tarifs doivent être clarifiés, voire retravaillés afin de proposer aux usagers le meilleur service possible à un prix juste mais attractif. Tout cela en gardant à l'esprit les objectifs fixés par le conseil, soit la création d'un SPIC (service public industriel et commercial) en 2018 pour gérer le centre sportif. Ce SPIC sera doté d'une autonomie juridique et financière ainsi que d'un conseil d'exploitation (constitué de quelques membres du conseil municipal et de membres extérieurs) qui s'attachera, autant que faire se peut, à équilibrer le budget de fonctionnement afin que les recettes relatives aux prestations proposées puissent financer les dépenses de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Prochaine réunion : mardi 3 octobre 2017 (sous réserve)
